

PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 11 mars 1970

(5)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences se réunit aujourd'hui à 14 heures.

Présents: les honorables sénateurs Lamontagne (*président*), Bourget, Cameron, Gladstone, Robichaud, Smith, Sullivan et Yuzyk. (8)

Présent, mais non membre du Comité: l'honorable sénateur McDonald (Moosomin).

Aussi présent: M. E. Russell Hopkins, secrétaire légiste et conseiller parlementaire.

Sur une motion de l'honorable sénateur Sullivan,

Il est ordonné: que l'on fasse imprimer 800 exemplaires en anglais et 300 exemplaires en français compte rendu des séances que tiendra le Comité sur le bill C-176.

Le Comité passe à l'étude du bill C-176 intitulé "Loi modifiant la Loi sur la Compagnie des Jeunes Canadiens".

Sur l'Article 1:

L'honorable sénateur Yuzyk propose que le mot "nommés", qui figure à la ligne 18 de la page 1 du bill, soit supprimé et qu'on lui substitue les mots suivants:

"dont au moins trois seront élus par des membres volontaires de la compagnie et les autres, nommés".

Après débat, le Comité suspend sa séance à 14h.30, jusqu'à ce qu'un représentant du ministère puisse y assister.

Reprise de la séance à 15h.30.

Présents: les honorables sénateurs Lamontagne (*président*), Blois, Bourget, Denis, Flynn, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Martin, Robichaud, Smith, Sullivan, Thompson et Yuzyk. (12)

Présent, mais non membre du comité: l'honorable sénateur McDonald (*Moosomin*).

Aussi présent:

M. E. Russell Hopkins, secrétaire légiste et conseiller parlementaire, et
M. E. Levy, conseiller juridique au Secrétariat d'Etat.

Les témoins suivants sont entendus:

M. Robert Rabinovitch, adjoint spécial au secrétaire d'Etat.

Sur l'article 1, l'amendement proposé par le sénateur Yuzyk est rejeté à la pluralité voix.

L'article 1 est adopté sans amendement. Les articles 2 à 7 inclusivement, ainsi que le titre et le bill sont adoptés sans amendement.